



 FIGEOR

A. D. G. E. S. S. A.

EXERCICE CLOS LE 31/12/2010

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

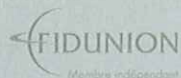


EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Michel CHARPENTIER
Isabelle CHAUVÉ
Jean-Marie DESCOUENS
Bruno GAUTHIER
Florence RANOUX

Parc de l'Hermitage
1 Impasse des Mûriers
33700 MÉRIGNAC
Tél. : 05 57 92 29 60
Fax : 05 57 92 29 79
figeor@figeor.fr
www.figeor.fr

Société inscrite au tableau
de l'Ordre des experts
comptables Région Aquitaine
et à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
de Bordeaux.



SARL au capital de 1 040 000 €
RCS Bx 443 457 841
N° TVA Intracommunautaire
FR 08 443457841
SIRET 443 457 841 000 23
APE 6920Z

A. D. G. E. S. S. A.

**Association pour le Développement et la Gestion
des Equipements Sanitaires et Sociaux d'Aquitaine**

31, rue du Fils
33000 BORDEAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

oo O oo

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association "A.D.G.E.S.S.A." tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



I) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers, au regard des règles et principes comptables français, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants mentionnés page A-2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe :

Reprise du bilan d'ouverture 2009 : En raison d'un changement de logiciel de gestion, le total bilan 2009 présente un écart de 18.751 € avec celui approuvé au titre de l'exercice précédent. Il s'agit d'une différence de paramétrage de la nomenclature du bilan au niveau des créances et dettes d'exploitation.

Nous nous sommes assurés que cette différence de présentation n'était pas significative pour une lecture correcte du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III) VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications des informations fournies aux membres de l'Association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à MERIGNAC, le 10 mai 2011

Pour la SARL FIGEOR,
Bruno GAUTHIER
Commissaire aux comptes

ACTIF	Arrêté au 31/12/2010 Durée 12 mois			31/12/2009 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	753 954,78	-279 152,29	474 802,49	443 380,64
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	940 696,13	-96 385,15	844 310,98	850 380,84
Constructions	48 579 602,83	-17 253 425,56	31 326 177,27	32 713 006,57
Installations techniques, matériel et outillage	3 150 406,07	-2 236 067,01	914 339,06	972 035,06
Autres immobilisations corporelles	5 438 304,37	-2 925 531,14	2 512 773,23	2 291 221,04
Immobilisations corporelles en cours	1 501 246,57		1 501 246,57	708 361,48
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations	6 788,54		6 788,54	6 788,54
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 895,25		13 895,25	14 448,65
TOTAL I	60 384 894,54	-22 790 561,15	37 594 333,39	37 999 622,82
Comptes de liaison				
Comptes de liaison (1)				
Comptes de liaison				
TOTAL II				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements	17 592,87		17 592,87	30 759,85
En-cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	18 331,00		18 331,00	
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	2 351 187,05	-63 390,44	2 287 796,61	2 447 424,45
Autres créances	437 708,80		437 708,80	1 857 456,47
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	981 166,14		981 166,14	1 107 997,05
Disponibilités				
Disponibilités	3 921 585,98		3 921 585,98	3 413 717,56
TOTAL III	7 727 571,84	-63 390,44	7 664 181,40	8 857 355,38
Comptes de Régularisation				
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	54 084,85		54 084,85	38 022,02
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL GENERAL	68 166 551,23	-22 853 951,59	45 312 599,64	46 895 000,22

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre cet établissement les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du CASF

PASSIF

Arrêté au 31/12/2010
Durée 12 mois

31/12/2009
12 mois

Fonds propres

Fonds associatifs sans droit de reprise

Fonds associatifs sans droit de reprise

8 046 582,18 7 855 782,37

Fonds associatifs avec droit de reprise

Dons et legs

2 265 816,99 2 368 946,99

Subventions d'investissement sur biens renouvelables

Réserves

Excédents affectés à l'investissement

3 282 270,47 3 273 090,87

Réserves de compensation

257 319,03 238 529,55

Excédents affectés à la couverture besoin fonds roulement

162 601,43 162 601,43

Autres réserves

-1 304 805,29 -1 185 424,76

Report à nouveau

Report à nouveau (gestion non contrôlée)

-298 427,22 -298 438,89

Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs

-449 474,03

Résultat sous contrôle tiers financeurs

-1 408 574,95 -1 987 105,61

Dépenses non opposables aux tiers financeurs

Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)

247 751,63 248 569,20

Subventions d'investissement sur biens non renouvelables

6 783 808,18 6 996 022,94

Provisions réglementées

Couverture du besoin en fonds de roulement

378 021,48 378 021,48

Amortissements dérogatoires et prov renouvellement immobilisations

1 820,00 3 639,00

Réserves des plus-values nettes d'actif

248 986,31 239 322,55

Immobilisations grevées de droits

TOTAL I 18 213 696,21 18 293 557,12

Comptes de liaison

Comptes de liaison

Comptes de liaison

TOTAL II

Provisions

Provisions pour risques

Provisions pour risques

Provisions pour charges

Provisions pour charges

14 750,00 14 750,00

Fonds dédiés

Fonds dédiés

1 030 148,77 983 111,25

TOTAL III 1 044 898,77 997 861,25

Dettes (3)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

19 083 374,92 20 553 318,74

Emprunts et dettes financières divers (3)

Emprunts et dettes financières divers (3)

1 826 831,95 1 716 713,56

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Redevables créditeurs

Redevables créditeurs

Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)

820 619,45 1 071 131,35

Dettes sociales et fiscales

Dettes sociales et fiscales

3 538 724,16 3 674 416,08

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

506 952,18 368 923,63

Autres dettes (5)

Autres dettes (5)

277 502,00 219 078,49

TOTAL IV 26 054 004,66 27 603 581,85

Comptes de régularisation

TOTAL GENERAL

45 312 599,64 46 895 000,22

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :

(3) En particulier : cautions versés par les résideants à leur entrée dans l'établissement

(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :

(5) Dont fonds des majeurs protégés :

Compte de résultat

COMPTES COMBINES

	Arrêté au : Arrêté au 31/12/2010		Arrêté au 31/12/2009		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens)	74 935,85	0,22	81 234,75	0,27	-6 298,90	-7,75
Production vendue (services)	94 681,16	0,28	83 741,99	0,27	10 939,17	13,06
Chiffre d'affaire	169 617,01	0,51	164 976,74	0,54	4 640,27	2,81
Production stockée						
Dotations et produits de tarification	32 100 260,09	95,85	29 861 820,17	97,90	2 238 439,92	7,50
Subventions d'exploitation	685 131,33	2,05	591 665,48	1,94	93 465,85	15,80
Reprises/prov. & amort. transf. de charge	65 197,33	0,19	216 256,41	0,71	-151 059,08	-69,85
Autres produits	276 690,57	0,83	388 021,96	1,27	-111 331,39	-28,69
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	33 296 896,33	99,42	31 222 740,76	102,36	2 074 155,57	6,64
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks	17 130,42	0,05	4 139,20	0,01	12 991,22	313,86
Achat de matières premières et autres	1 268 168,90	3,79	1 479 419,96	4,85	-211 251,06	-14,28
Autres achats et charges externes	5 344 332,66	15,96	4 252 948,06	13,94	1 091 384,60	25,66
Impôts, taxes et versements assimilés	1 870 084,65	5,58	1 724 619,67	5,65	145 464,98	8,43
Salaires et traitements	15 047 228,56	44,93	13 923 720,79	45,65	1 123 507,77	8,07
Charges sociales	7 080 810,79	21,14	6 484 080,03	21,26	596 730,76	9,20
Dotation	2 069 942,42	6,18	1 775 667,13	5,82	294 275,29	16,57
Autres charges	10 465,63	0,03	31 588,39	0,10	-21 122,76	-66,87
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	32 708 164,03	97,67	29 676 183,23	97,29	3 031 980,80	10,22
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	588 732,30	1,76	1 546 557,53	5,07	-957 825,23	-61,93
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
OPÉRATION EN COMMUN						
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés	749,67	0,00	1 045,86	0,00	-296,19	-28,32
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P	20 906,19	0,06	17 261,64	0,06	3 644,55	21,11
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	21 655,86	0,06	18 307,50	0,06	3 348,36	18,29
Charges financières						
Charges financières	674 606,27	2,01	653 098,95	2,14	21 507,32	3,29
Autres charges financières						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI	674 606,27	2,01	653 098,95	2,14	21 507,32	3,29
RESULTATS FINANCIERS	-652 950,41	-1,95	-634 791,45	-2,08	-18 158,96	2,86
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	-64 218,11	-0,19	911 766,08	2,99	-975 984,19	-107,04
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion	86 269,04	0,26	95 250,74	0,31	-8 981,70	-9,43
Sur opération en capital	358 839,76	1,07	303 651,36	1,00	55 188,40	18,17
Reprises/provisions et transfert de char			1 819,00	0,01	-1 819,00	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII	445 108,80	1,33	400 721,10	1,31	44 387,70	11,08
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion	81 106,01	0,24	102 164,40	0,33	-21 058,39	-20,61
Sur opération en capital	25 615,05	0,08	42 902,44	0,14	-17 287,39	-40,29
Dotation aux amortissements et aux prov.	408,00	0,00	28 920,66	0,09	-28 512,66	-98,59
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII	107 129,06	0,32	173 987,50	0,57	-66 858,44	-38,43
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	337 979,74	1,01	226 733,60	0,74	111 246,14	49,06
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL X						
PRODUITS	33 763 660,99	100,82	31 641 769,36	103,73	2 121 891,63	6,71
CHARGES	33 489 899,36	100,00	30 503 269,68	100,00	2 986 629,68	9,79
SOLDE INTERMÉDIAIRE	273 761,63	0,82	1 138 499,68	3,73	-864 738,05	-75,95
Total XI						
Eng. à réaliser sur ressources affectés	26 010,00	0,08	985 401,48	3,23	-959 391,48	-97,36
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs			-95 471,00	-0,31	95 471,00	-100,00
TOTAL XI	26 010,00	0,08	889 930,48	2,92	-863 920,48	-97,08
EXCEDENT OU DÉFICIT	247 751,63	0,74	248 569,20	0,81	-817,57	-0,33

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

ADGESSA COMBINE

Etats financiers au 31 décembre 2010 (en Euros)

ANNEXE

	<u>Pages</u>
Faits majeurs de l'exercice	A - 1
Historique et présentation	A - 1
Principes, règles et méthodes comptables	A - 2
Notes sur le bilan actif	A - 3
Notes sur le bilan passif	A - 4
Informations relatives au compte de résultat	A - 5
Sections d'investissement	A - 6
Etat détaillé des biens reçus en crédit-bail	A - 7
Etat détaillé du personnel	A - 7
Engagements financiers et autres informations	A - 8

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'association. Ils regroupent les comptes administratifs des 15 structures dont l'association assure la gestion :

- Maison de retraite Notre Dame de Bonne Espérance à Bordeaux (33),
- Maison de retraite du Bon Pasteur à Saint-Brice (33),
- Maison de retraite Saint-Joseph à Port-Ste-Foy (24),
- Maison de retraite Saint-Léon à Mazères-Lezons (64),
- Maison de retraite du Grand Bon Pasteur à Bordeaux (33),
- Maison de retraite François Henri à Pau (64),
- Maison de retraite Saint Jean à Buglose (40),
- Maison de retraite Bossège à St Laurent du Médoc (33),
- Maison de retraite Bernède à Pomarez (40),
- Maison de retraite Le Berceau (40),
- Maison de retraite Bois Gramond (33),
- Foyer Jenny Lepreux à Mérignac (33),
- Foyer du Bon Pasteur à Saint-Brice (33),
- SAVS du Bon Pasteur à Saint-Brice (33),
- MECS Ermitage Lamourous au Pian-Médoc (33),

ainsi que les comptes du siège social et de l'association.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE :

NEANT

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

HISTORIQUE ET PRESENTATION :

L'ADGESSA (Association pour le Développement et la Gestion des Equipements Sanitaires et Sociaux d'Aquitaine) a été créée et déclarée le 21 juillet 1981 à la Préfecture de la Gironde. Elle a pour but :

- d'aider les associations et congrégations gestionnaires adhérentes, à faire face à l'évolution des oeuvres qu'elles administrent,

- de prendre le relais de tout organisme oeuvrant dans le secteur sanitaire, social et médico-social qui ne pourrait continuer à assurer la gestion des établissements ou services qu'il a en charge,

- de participer à toute action tendant au développement des équipements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'à toute opération immobilière s'y rattachant.

En 1982, l'ADGESSA a d'abord repris la gestion de l'Ermitage Lamourous. En 1986, ont suivi la maison de retraite St Joseph, la maison de retraite Notre Dame de Bonne Espérance et le foyer Jenny Lepreux.

En 1994, la troisième maison de retraite Saint-Léon fait son entrée. Puis, en 1997 l'association reprend les deux établissements du Bon Pasteur : la maison de retraite et le foyer pour handicapés, gérés auparavant par la Congrégation des Soeurs de Sainte-Marthe.

Le 6 décembre 2002, la Congrégation des Soeurs de Sainte-Marthe nous confie en gestion leur quatrième établissement : la maison de retraite du Grand Bon Pasteur à Bordeaux.

Après le transfert de l'habilitation accordée par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, l'Association Diocésaine de Bayonne nous confie en gestion la maison de retraite François Henri à Pau à compter du 1er août 2003.

Puis, l'Association Diocésaine d'Aire sur Adour et Dax nous confie la gestion de la maison de retraite Saint Jean à Buglose à compter du 1er janvier 2004.

En novembre 2004 après sollicitation du Conseil Général et de la DDASS de la Gironde, pour la première fois de son histoire, l'association rachète le fonds de commerce et l'immobilier (terrain+bâtiment) de la Résidence Bossège à Saint Laurent du Médoc.

L'avant dernier établissement repris en gestion au 1er janvier 2006 est la maison de retraite Bernède à Pomarez, après accord du Conseil Général des Landes et de l'Association Essor Pomarezien, ancienne gestionnaire.

Le troisième établissement dans le département des Landes, concerne la reprise en gestion de la maison de retraite du Berceau au 1er janvier 2007.

Enfin, en août 2009, le premier établissement créé par l'Association a ouvert ses portes à Eysines : EHPAD du Bois Gramond.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- * continuité de l'exploitation,
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- * indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions particulières résultant :

* de l'arrêté du 24 janvier 2011 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux, abrogeant l'arrêté du 15 février 2010 relatif au plan comptable M22, qui se substitue à l'arrêté du 14 novembre 2003 remplaçant l'instruction n° 87,67 du 16 mars 1987 communément appelée M21 bis, relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux (pris en application du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003).

* de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22.

* des règlements n° 99-01 et 99-03 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologués par arrêté du 8 avril 1999.

* de l'avis du Conseil National de la Comptabilité en date du 17 décembre 1998 relatif au plan comptable des associations et fondations.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

* *amortissements* : les biens sont amortis selon le mode linéaire à partir de leur date d'acquisition sur leur durée normale d'utilisation pour le siège. Les travaux de rénovation, humanisation ou réhabilitation, ou bien les opérations d'acquisition d'immeubles sont amortis selon le mode progressif (uniquement pour les comptes administratifs) sur la durée des emprunts souscrits pour le financement de ses opérations : la dotation aux amortissements est égale au montant du remboursement en capital des emprunts souscrits. Pour deux établissements : les maisons de retraites St Léon et François Henri, une partie des constructions qui ont fait l'objet d'un apport en fonds propres pour leur financement, sont amorties par diminution de ces fonds propres. Cette dotation aux amortissements n'est pas financée par le prix de journée.

* *provision pour congés payés* : la méthode de valorisation est individualisée et basée sur la règle du 26ème. Pour l'ensemble des établissements, la provision pour congés payés est comptabilisée sur les comptes combinés pour un montant de 1 457 487 € (débit du compte 106869). Depuis 2007, la variation de la provision pour congés payés est comptabilisée en charges (641200 et 645200) par le crédit des comptes 428200 et 438200. Pour 2010, la variation constatée dans les comptes combinés s'élève à 124 308 €.

* *provision pour risques et charges* : l'évolution des dotations et des reprises est détaillée dans le tableau de la page A - 4 (5). Les autres provisions ne concernent que des autres charges (provision pour départ à la retraite).

* *subvention d'investissement* : conformément à l'avis du CNC du 17 juillet 1985 et au règlement n°99-01 du CRC, ces subventions, qu'elles soient affectées en compte 1026 ou 131, sont reprises au résultat par le compte 777, au rythme de l'amortissement des biens financés. Seul figure au bilan le montant net des subventions d'investissement non inscrites au compte de résultat.

* *fonds dédiés* : selon l'article 3 du règlement n°99-01, les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Voir tableau résumé en annexe A - 4(4).

* *Reprise du bilan d'ouverture 2009* : en raison d'un changement de logiciel de gestion, le total du bilan N-1 combiné (2009) présente un écart de 18 751 €. Il s'agit d'une différence de paramétrage de la nomenclature du bilan au niveau de quelques comptes de la classe 4 (créances d'exploitations et dettes d'exploitations).

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Dans le cadre de l'application du principe de convergence progressive vers les normes européennes et normes internationales d'information financière (IFRS), retenu par la France, deux règlements du Comité de réglementation comptable (CRC 2002-10 et CRC 2004-06) viennent modifier le plan comptable général (PCG). Notre association étant soumise à l'obligation de certification de nos comptes annuels consolidés par un commissaire aux comptes est concernée par cette nouvelle réglementation comptable.

Les deux règlements CRC concernent :

- la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- les nouvelles règles d'amortissement et de dépréciation des actifs,
- le principe de la ventilation des immobilisations corporelles par composants et les dépenses de gros entretien et grandes révisions.

Les retraitements opérés sont les suivants :

- les charges à répartir ont été annulées en 2005 dans les comptes combinés.

- la décomposition des immobilisations a été calculée sur les constructions selon la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables au 1er/01/2005. L'impact du calcul sur les nouvelles dotations aux amortissements à partir des valeurs nettes comptables sur la durée résiduelle, en fonction d'une répartition des composants d'après un référentiel fourni par le cabinet d'étude et d'ingénierie de l'Association, est inclus dans les comptes consolidés. Les règlements comptables ont été également appliqués aux acquisitions (construction et aménagements réalisés depuis 2005).

- une évaluation des terrains a été réalisée et intégrée dans les comptes annuels pour les établissements dont l'Association est propriétaire des immeubles (Saint Léon, Bossège et Lamourous pour la structure La Passerelle à Eysines).

Rémunération des dirigeants :

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants et salariés de l'association s'élèvent à 152 861 € brut.

Charges de commissaires aux comptes (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008) :

Les charges relatives au commissaire aux comptes apparaissant dans le compte de résultat pour 28 943,20 € TTC et concernent exclusivement la mission de contrôle légal des comptes.

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

II - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**IMMOBILISATIONS**

Rubriques	Valeur brute en début d'exercice	AUGMENTAT°	DIMINUTIONS		Valeur brute en fin d'exercice
		Acquisitions - Apports - Virement	Virement de poste à poste	Cession / Mise au rebut	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de recherche	195 367,02 €	50 232,00 €	- €	- €	245 599,02 €
Logiciels	248 836,75 €	31 225,33 €	- €	12 888,06 €	267 174,02 €
Fonds de commerce	241 181,74 €	- €	- €	- €	241 181,74 €
<i>Total I</i>	685 385,51 €	81 457,33 €	- €	12 888,06 €	753 954,78 €
CORPORELLES					
Terrains	940 696,12 €	- €	- €	- €	940 696,12 €
Constructions sur sol propre	23 701 896,01 €	64 197,29 €	3 542 136,13 €	- €	20 223 957,17 €
Constructions sur sol d'autrui	23 641 201,38 €	4 289 881,43 €	- €	3 649,32 €	27 927 433,49 €
Constructions IGAA	323 689,23 €	- €	- €	- €	323 689,23 €
Charges à répartir et à étaler (IFRS) Voir A - 3	104 522,94 €	- €	- €	- €	104 522,94 €
Installations techn. Mat. Ind. Out.	3 072 047,14 €	143 038,95 €	- €	64 680,01 €	3 150 406,08 €
Installations générales, agencements	2 656 665,67 €	424 535,11 €	- €	1 162,51 €	3 080 038,27 €
Matériel de transport	363 884,61 €	28 683,01 €	- €	1 347,90 €	391 219,72 €
Matériel de bureau et informatique	412 054,89 €	53 335,15 €	- €	53 741,39 €	411 648,65 €
Mobilier	1 492 711,76 €	63 140,97 €	- €	455,00 €	1 555 397,73 €
Immobilisations en cours	708 361,48 €	844 403,71 €	51 518,62 €	- €	1 501 246,57 €
<i>Total II</i>	57 417 731,23 €	5 911 215,62 €	3 593 654,75 €	125 036,13 €	59 610 255,97 €
FINANCIERES					
Prêts	- €	- €	- €	- €	- €
Autres	21 237,19 €	- €	- €	553,40 €	20 683,79 €
<i>Total III</i>	21 237,19 €	- €	- €	553,40 €	20 683,79 €
TOTAL GENERAL (I + II + III)	58 124 353,93 €	5 992 672,95 €	3 593 654,75 €	138 477,59 €	60 384 894,54 €

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Montant en début d'exercice + amort. IFRS	DOTATIONS	REPRISES		Montant en fin d'exercice
		Acquisitions - Apports - Virement - Amort. IFRS	Virement de poste à poste + amort. IFRS	Cession / Mise au rebut	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement	9 779,45 €	10 691,48 €	- €	- €	20 470,93 €
Logiciels	196 214,95 €	27 284,91 €	- €	12 888,06 €	210 611,80 €
Fonds de commerce	36 010,47 €	12 059,09 €	- €	- €	48 069,56 €
<i>Total I</i>	242 004,87 €	50 035,48 €	- €	12 888,06 €	279 152,29 €
CORPORELLES					
Terrains	90 315,29 €	6 069,86 €	- €	- €	96 385,15 €
Constructions sur sol propre	7 276 217,42 €	594 145,26 €	285 451,06 €	- €	7 584 911,62 €
Constructions sur sol d'autrui	7 508 854,43 €	1 887 545,02 €	5 153,45 €	1 215,77 €	9 390 030,23 €
Constructions IGAA	273 231,17 €	5 252,54 €	- €	- €	278 483,71 €
Installations techn. Mat. Ind. Out.	2 100 011,70 €	177 676,73 €	- €	41 621,42 €	2 236 067,01 €
Installations générales, agencements	1 407 457,59 €	162 216,04 €	- €	- €	1 569 673,63 €
Matériel de transport	276 198,76 €	29 384,65 €	- €	1 347,91 €	304 235,50 €
Matériel de bureau et informatique	276 677,37 €	48 729,34 €	- €	53 675,98 €	271 730,73 €
Mobilier	673 762,52 €	106 526,30 €	- €	397,53 €	779 891,29 €
<i>Total II</i>	19 882 726,25 €	3 017 545,74 €	290 604,51 €	98 258,61 €	22 511 408,87 €
TOTAL GENERAL (I + II)	20 124 731,12 €	3 067 581,22 €	290 604,51 €	111 146,67 €	22 790 561,16 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

II - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

VENTILATION DES DOTATIONS

Rubriques	Linéaires	Dégressives	Progressives	IFRS	Dérogatoires (en - des fonds propres)
INCORPORELLES					
Frais d'établissement	10 691,48 €				
Logiciels	27 284,91 €				
Fonds de commerce	- €		12 059,09 €		
<i>Total I</i>	37 976,39 €	- €	12 059,09 €	- €	- €
CORPORELLES					
Terrains	6 069,86 €				
Constructions sur sol propre	376 684,44 €		168 455,02 €		49 005,80 €
Constructions sur sol d'autrui	380 817,88 €		761 136,80 €	642 460,34 €	103 130,00 €
Constructions IGAA	5 252,54 €				
Installations techn. Mat. Ind. Out.	177 676,73 €		- €		
Installations générales, agencements	155 042,07 €		7 173,97 €		
Matériel de transport	29 384,65 €				
Matériel de bureau et informatique	48 729,34 €				
Mobilier	106 526,30 €				
<i>Total II</i>	1 286 183,81 €	- €	936 765,79 €	642 460,34 €	152 135,80 €
TOTAL GENERAL (I + II)	1 324 160,20 €	- €	948 824,88 €	642 460,34 €	152 135,80 €

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (soldé en combiné)

Rubriques	Début d'exercice	Augmentations	Dotations (transférées en dot. s/immob.)	Fin d'exercice
VNC des anciens bâtiments détruits (rénovation 1999)				
- Maison de retraite du Bon Pasteur	66 014,51 €		4 400,96 €	61 613,55 €
- Foyer du Bon Pasteur	16 503,63 €		1 100,24 €	15 403,39 €
				- €
				- €
TOTAL GENERAL	82 518,14 €	- €	5 501,20 €	77 016,94 €

ETAT DES CREANCES A PLUS OU MOINS D'UN AN

Rubriques	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Prêts		- €	
Autres immobilisations financières	20 683,79 €	13 895,25 €	6 788,54 €
Fournisseurs rabais remises ristournes, avances et acomptes	31 770,66 €	31 770,66 €	
Clients douteux ou litigieux	82 858,78 €	82 858,78 €	
Créances usagers et organismes payeurs	2 268 328,27 €	2 268 328,27 €	
Personnel et comptes rattachés	1 942,50 €	1 942,50 €	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 559,50 €	2 559,50 €	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	60 609,00 €	60 609,00 €	
Débiteurs divers	359 158,14 €	359 158,14 €	
Charges constatées d'avance	54 084,85 €	54 084,85 €	
TOTAL GENERAL	2 881 995,49 €	2 875 206,95 €	6 788,54 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

ETAT DES FONDS ASSOCIATIFS

3.1 FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE

La gestion des établissements a été confiée à l'ADGESSA par des Congrégations religieuses et des Associations diocésaines. Des conventions ont été signées avec ces dernières. Elles prévoient la mise à disposition des terrains et des immeubles, ainsi que l'apport de certains matériels. Au terme des conventions, l'ensemble des patrimoines respectifs seront repris par les Congrégations et les Diocèses en l'état. Cette dernière disposition est exprimée dans le bilan par l'inscription des valeurs des "patrimoines intégrés" dans le compte 103400 "Fonds associatif avec droit de reprise".

<u>Signataires des conventions</u>	<u>Etablissement concerné</u>	<u>Date signature</u>	<u>Valeur du patrimoine intégré</u>
Congrégation des Soeurs de Marie-Joseph et de la Miséricorde au Dorat (94 - Villiers s/Marne)	Ermitage LAMOUREOUS	31/mars/1982	30 489,80 €
Congrégation des Soeurs de Sainte-Marthe (24 - Trélissac)	Maison de retraite SAINT-JOSEPH	1/janv/1986	233 017,72 €
Congrégation des Soeurs du Saint-Coeur de Marie (12 - Rodez)	Maison de retraite NDBE	1/mai/1986	55 612,38 €
Congrégation des Bénédictins de l'Abbaye de Belloc (64 - Ur))	Maison de retraite SAINT-LEON	1/janv/1995	1 189 311,65 €
Congrégation des Soeurs de Sainte-Marthe (24 - Trélissac)	Maison de retraite et Foyer du BON PASTEUR	1/janv/1997	81 884,10 €
Congrégation des Soeurs de Sainte-Marthe (24 - Trélissac)	Maison de retraite du GRAND BON PASTEUR	7/déc/2002	205 043,93 €
Association Diocésaine de Bayonne (64)	Maison de retraite FRANCOIS HENRI	1/août/2003	170 172,22 €
Association Essor Pomarézien (40)	Maison de retraite BERNEDE	1/janv/2006	300 285,19 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

TOTAL = 2 265 816,99 €

3.2 FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE

Etablissements	102100 Valeur du patrimoine intégré	102500 Legs et donation	102600 Fonds associatif - subvention d'investissement	Total
Siège social	6 879,41 €			6 879,41 €
Maison de retraite NDBE		235 705,36 €	1 537 631,28 €	1 773 336,64 €
Maison de retraite Saint Joseph		63 510,79 €	1 075 142,12 €	1 138 652,91 €
Maison de retraite Saint Léon		318 441,83 €		318 441,83 €
Maison de retraite du Bon Pasteur		24 908,33 €	340 952,21 €	365 860,54 €
Maison de retraite du Grand Bon Pasteur			1 553 376,44 €	1 553 376,44 €
Maison de retraite François Henri			464 964,06 €	464 964,06 €
Maison de retraite Saint Jean	46 256,46 €			46 256,46 €
Maison de retraite Bossège		2 142,00 €		2 142,00 €
Maison de retraite Le Berceau	560 343,30 €			560 343,30 €
Maison de retraite Bois Gramond			781 110,00 €	781 110,00 €
Foyer du Bon Pasteur		14 466,73 €	37 883,49 €	52 350,22 €
Foyer Jenny Lepreux		196 555,38 €	436 009,60 €	632 564,98 €
Ermitage Lamourous			350 303,39 €	350 303,39 €
Total	613 479,17 €	855 730,42 €	6 577 372,59 €	8 046 582,18 €

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

ETAT DES FONDS ASSOCIATIFS

3.3 FONDS ASSOCIATIFS - RESERVES

Etablissements	106820 Excédents affectés à l'investissement	106850 Réserves de trésorerie	106860 Réserves de compensation	106880 Autres réserves	106869 Réserve provision congés payés	Total
Siège social + Association	53 881,37 €			52 146,35 €	- 31 523,00 €	74 504,72 €
Maison de retraite NDBE	427 227,95 €	16 745,35 €	42 185,77 €		- 148 316,00 €	337 843,07 €
Maison de retraite Saint Joseph	154 830,21 €	16 488,59 €			- 136 553,00 €	34 765,80 €
Maison de retraite Saint Léon	91 306,91 €	37 712,56 €			- 115 081,00 €	13 938,47 €
Maison de retraite Bon Pasteur	238 729,09 €	23 000,00 €	71 265,83 €		- 74 916,00 €	258 078,92 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	213 632,17 €		19 195,95 €		- 141 535,00 €	91 293,12 €
Maison de retraite François Henri	35 933,44 €	3 458,41 €	5 080,16 €		- 60 189,00 €	15 716,99 €
Maison de retraite Saint Jean	19 532,58 €			31 377,24 €	- 54 449,00 €	3 539,18 €
Maison de retraite Bossège				13 371,12 €	- 53 358,00 €	39 986,88 €
Maison de retraite Bernède			21 218,09 €	55 787,00 €	- 98 486,00 €	21 480,91 €
Maison de retraite Le Berceau					- 157 512,00 €	157 512,00 €
Maison de retraite Bois Gramond					- 64 439,00 €	64 439,00 €
Foyer du Bon Pasteur	142 131,45 €		38 574,48 €		- 32 620,00 €	148 085,93 €
Foyer Jenny Lepreux	605 042,40 €	12 000,00 €	59 798,75 €		- 87 961,00 €	588 880,15 €
Ermitage Lamourous	1 300 022,90 €	53 196,52 €			- 200 549,00 €	1 152 670,42 €
Total	3 282 270,47 €	162 601,43 €	257 319,03 €	152 681,71 €	- 1 457 487,00 €	2 397 385,64 €

3.4 AUTRES FONDS ASSOCIATIFS - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Etablissements	Subventions d'investissement renouvelables nettes débet	Subventions perçues au cours de l'exercice	Reprise subventions inscrites au compte de résultat	Total subventions nettes fin exercice
Siège social	- €			- €
Maison de retraite NDBE	7 852,12 €		1 570,42 €	6 281,70 €
Maison de retraite Saint Joseph	5 104,99 €		2 199,64 €	2 905,35 €
Maison de retraite Saint Léon	20 769,38 €		3 124,49 €	17 644,89 €
Maison de retraite du Bon Pasteur	- €	50 000,00 €		50 000,00 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	2 978 423,99 €	1 991,34 €	103 389,11 €	2 877 026,22 €
Maison de retraite François Henri	81 836,13 €		4 624,92 €	77 211,21 €
Maison de retraite Saint Jean	1 721,86 €		895,76 €	826,10 €
Maison de retraite Bossège	1 145,16 €		572,57 €	572,59 €
Maison de retraite Bernède	7 500,00 €		3 750,00 €	3 750,00 €
Maison de retraite Le Berceau	48 556,06 €		11 693,59 €	36 862,47 €
Maison de retraite Bois Gramond	2 816 370,00 €		86 650,60 €	2 729 719,40 €
Ermitage Lamourous	1 026 743,26 €		45 735,00 €	981 008,26 €
Total	6 996 022,95 €	51 991,34 €	264 206,10 €	6 783 808,19 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

3.4 AUTRES FONDS ASSOCIATIFS - PROVISIONS REGLEMENTEES

Etablissements	141200 Réserve de trésorerie couverture BFR	142000 Renouvellement des immobilisations	148610 Différence sur réalisation d'éléments	Total
Siège social			1 920,82 €	1 920,82 €
Maison de retraite NDBE	54 302,01 €		59 354,10 €	113 656,11 €
Maison de retraite Saint Joseph			3 723,00 €	3 723,00 €
Maison de retraite Saint Léon			2 812,51 €	2 812,51 €
Maison de retraite Bon Pasteur	41 015,79 €		5 261,52 €	46 277,31 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	53 210,47 €		9 663,76 €	62 874,23 €
Maison de retraite François Henri	41 340,85 €		54 393,62 €	95 734,47 €
Maison de retraite Saint Jean			5 478,64 €	5 478,64 €
Maison de retraite Bernède		1 820,00 €	1 684,04 €	3 504,04 €
Maison de retraite Le Berceau			26 174,79 €	26 174,79 €
Foyer du Bon Pasteur	27 343,86 €		2 488,17 €	29 832,03 €
Foyer Jenny Lepreux			2 200,00 €	2 200,00 €
Ermitage Lamourous	160 808,50 €		73 831,34 €	234 639,84 €
Total	378 021,48 €	1 820,00 €	248 986,31 €	628 827,79 €

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

ETAT DE SUIVI DES RESULTATS

Conformément au PCG de 1999, les résultats des années précédentes en instance d'affectation et repris en N + 2 par les instances de contrôle ont été comptabilisés dans le compte 115000 "Résultat sous le contrôle des tiers financeurs".
Les résultats présentés dans le compte 120000 "Résultat de l'exercice" sont donc établis avant reprise du résultat de la gestion conventionnée de l'année N - 2.

Etablissements	115000 Résultats sous le contrôle des financeurs	120000 Résultats de l'exercice			Total
		Résultat section soins	Résultat sections hébergement + dépendance	Total	
Siège social + Association	- 7 720,47 €		16 004,44 €	16 004,44 €	8 283,97 €
Maison de retraite NDBE	10 172,14 €	- 17 336,50 €	- 10 656,69 €	- 27 993,19 €	- 17 821,05 €
Maison de retraite Saint Joseph	- 255 138,62 €	38 309,72 €	73 276,70 €	111 586,42 €	- 143 552,20 €
Maison de retraite Saint Léon	- 350 358,12 €	29 100,71 €	15 116,68 €	44 217,39 €	- 394 575,51 €
Maison de retraite Bon Pasteur	57 790,94 €	- 17 051,58 €	- 43 923,11 €	- 60 974,69 €	3 183,75 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	- 87 102,39 €	78 632,88 €	9 131,17 €	69 501,71 €	- 17 600,68 €
Maison de retraite François Henri	- 66 050,32 €	3 391,69 €	29 875,77 €	33 267,46 €	- 99 317,78 €
Maison de retraite Saint Jean	- 28 478,68 €	9 294,74 €	61 511,19 €	52 216,45 €	- 80 695,13 €
Maison de retraite Bossège	- 264 138,53 €	33 405,02 €	59 076,01 €	25 670,99 €	- 238 467,54 €
Maison de retraite Bernède	- 119 334,65 €	15 356,61 €	32 772,30 €	48 128,91 €	- 71 205,74 €
Maison de retraite Le Berceau	- 242 693,70 €	60 152,51 €	90 532,72 €	30 380,21 €	- 212 313,49 €
Maison de retraite du Bois Gramond	148 413,58 €	- 24 405,79 €	306 033,54 €	281 627,75 €	430 041,33 €
Foyer du Bon Pasteur	51 043,79 €		34 158,08 €	34 158,08 €	16 885,71 €
SAVS du Bon Pasteur	- €		2 736,86 €	2 736,86 €	2 736,86 €
Foyer Jenny Lepreux	51 939,03 €		3 947,27 €	3 947,27 €	55 886,30 €
Ermilage Lamourous	- 306 918,95 €		38 884,83 €	38 884,83 €	- 268 034,12 €
Total	- 1 408 574,95 €	43 249,85 €	418 891,98 €	375 642,13 €	- 1 032 932,82 €

RESULTATS DE LA GESTION CONVENTIONNEE APRES REPRISE DU RESULTAT N - 2

Etablissements	Résultat global de l'exercice N	Résultat N - 2 après contrôle des tiers financeurs	Total = résultat corrigé à affecter en N + 2
Siège social	- 6 613,03 €	8 063,65 €	1 450,62 €
Maison de retraite NDBE	- 27 993,19 €	25 279,37 €	- 2 713,82 €
Maison de retraite Saint Joseph	111 586,42 €	86 703,21 €	24 883,21 €
Maison de retraite Saint Léon	- 44 217,39 €	98 796,63 €	143 014,02 €
Maison de retraite Bon Pasteur	- 60 974,69 €	- €	- 60 974,69 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	69 501,71 €	55 043,00 €	14 458,71 €
Maison de retraite François Henri	- 33 267,46 €	25 020,06 €	- 58 287,52 €
Maison de retraite Saint Jean	- 52 216,45 €	1 587,67 €	- 53 804,12 €
Maison de retraite Bossège	25 670,99 €	70 533,18 €	44 862,19 €
Maison de retraite Bernède	48 128,91 €	46 446,54 €	1 682,37 €
Maison de retraite Le Berceau	30 380,21 €	177 564,93 €	147 184,72 €
Maison de retraite du Bois Gramond	281 627,75 €	- €	281 627,75 €
Foyer du Bon Pasteur	- 34 158,08 €	16 146,00 €	- 18 012,08 €
SAVS du Bon Pasteur	2 736,86 €	7 897,00 €	10 633,86 €
Foyer Jenny Lepreux	3 947,27 €	7 137,92 €	11 085,19 €
Ermilage Lamourous	38 884,83 €	89 052,00 €	50 167,17 €
Total	353 024,66 €	586 223,28 €	- 233 198,62 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT CUMULE DES ETABLISSEMENT AU RESULTAT
COMBINE (après retraitements IFRS et provisions)**

Libellé des retraitements comptables	Incidences sur le résultat	
	Négatives	Positives
Résultat cumulé des établissements		375 642,13 €
<u>Modifications</u>		
Variation provision congés à payer + charges sociales et fiscales	124 308,00 €	
Pénalité remboursement anticipé emprunt Crédit Agricole	3 582,50 €	
Total incidences négatives/positives	127 890,50 €	- €

NOUVEAU RESULTAT COMBINE APRES RETRAITEMENTS

RESULTAT EXCEDENTAIRE COMBINE

247 751,63 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant en début d'exercice	Augmentation et dotation de l'exercice	Diminution et reprise de l'exercice	Montant en fin d'exercice
<u>151800 Autres provisions pour risques</u>				- €
				- €
Sous-total 1	- €	- €	- €	- €
<u>157200 Provision pour grosses réparations</u>				- €
				- €
Sous-total 2	- €	- €	- €	- €
<u>158800 Autres provisions pour charges</u>				
Foyer Jenny Lepreux / prov. départ à la retraite	14 750,00 €			14 750,00 €
FoyerBon Pasteur / excédent 2006 évaluation interne				- €
	- €			- €
Sous-total 3	14 750,00 €	- €	- €	14 750,00 €
Total (1 + 2 + 3)	14 750,00 €	- €	- €	14 750,00 €

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Etablissements	Fonds à engager en début d'exercice (194000)	Utilisation au cours de l'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice (194000)
Maison de retraite NDBE			49 000,00 €	49 000,00 €
Maison de retraite Saint Joseph	920 000,00 €			920 000,00 €
Maison de retraite Bon Pasteur	53 100,00 €			53 100,00 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	3 110,77 €		2 010,00 €	5 120,77 €
Maison de retraite Saint Jean	2 001,48 €	2 001,48 €		- €
Maison de retraite Bernède	4 899,00 €	1 971,00 €		2 928,00 €
Total	983 111,25 €	3 972,48 €	51 010,00 €	1 030 148,77 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**ETAT DES ECHEANCES DES DETTES**

Rubriques	Montant brut	1 an au plus	+ 1 an à - 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	19 083 374,92 €	733 347,90 €	3 131 866,54 €	15 218 160,48 €
Emprunts et dettes à moins d'1 an à l'origine		- €		
Emprunts et dettes financières divers (CRAMA)	975 246,86 €	98 790,01 €	288 879,21 €	587 577,64 €
Emprunts Congrégations / Diocèses / Caisses retraites	699 355,37 €	82 083,46 €	110 141,54 €	507 130,37 €
Dépôts et cautionnements reçus	145 006,45 €	145 006,45 €		
Intérêts courus	7 223,27 €	7 223,27 €		
Avances et acomptes reçus		- €		
Fournisseurs et comptes rattachés	820 619,45 €	820 619,45 €		
Personnel et comptes rattachés	1 023 555,64 €	1 023 555,64 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 037 301,38 €	2 037 301,38 €		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	477 867,14 €	477 867,14 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	506 952,18 €	506 952,18 €		
Autres dettes	277 502,00 €	277 502,00 €		
Produit constatés d'avance		- €		
TOTAL GENERAL	26 054 004,66 €	6 210 248,88 €	3 530 887,29 €	16 312 868,49 €
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 063 109,00 €			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	892 834,92 €			

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

DETAIL DES EMPRUNTS PAR ETABLISSEMENT

Etablissements	Capital restant dû	1 an au plus	+ 1 an à - 5 ans	+ 5 ans
Maison de retraite NDBE	347 881,29 €	53 458,47 €	135 364,48 €	159 058,34 €
Maison de retraite Saint Joseph	37 382,61 €	11 683,00 €	25 699,61 €	- €
Maison de retraite Saint Léon	854 361,45 €	98 736,94 €	421 442,47 €	334 182,04 €
Maison de retraite et Foyer du Bon Pasteur	1 211 457,91 €	82 122,33 €	348 790,66 €	780 544,92 €
Maison de retraite du Grand Bon Pasteur	7 742 431,58 €	237 768,99 €	1 052 001,25 €	6 452 661,34 €
Maison de retraite François Henri (1)	347 561,43 €	18 895,70 €	79 448,20 €	249 217,53 €
Maison de retraite Bossège	1 000 565,75 €	77 287,13 €	296 789,37 €	626 489,25 €
Maison de retraite Saint Jean	12 289,90 €	1 974,28 €	8 723,83 €	1 591,79 €
Maison de retraite Le Berceau	151 034,19 €	77 417,94 €	73 616,25 €	- €
Maison de retraite Bois Gramond	5 855 342,97 €	112 423,78 €	470 134,54 €	5 272 784,65 €
Foyer Jenny Lepreux	231 239,17 €	16 240,10 €	74 813,20 €	140 185,87 €
Ermitage Lamourous	2 630 846,71 €	101 010,51 €	434 483,99 €	2 095 352,21 €
Siège	335 582,18 €	25 202,19 €	109 579,44 €	200 800,55 €
TOTAL GENERAL	20 757 977,14 €	914 221,36 €	3 530 887,29 €	16 312 868,49 €

(1) Les emprunts de la maison de retraite François Henri ont été contractés en 1981, 1983 et 1989 auprès du Diocèse de Bayonne. Ceux-ci sont sans intérêts et les durées de remboursement vont de 30 à 50 ans. Ces emprunts ont financé des travaux de mises aux normes et de sécurité. A la date de reprise en gestion de l'établissement en 2003, ces emprunts n'ont pas fait l'objet de confirmation par le Diocèse.

IV - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT											
	Maisons de Retraite										
	NDBE	St Joseph	St Léon	Bon Pasteur	Grand Bon Pasteur	François Henri	Saint Jean	Bossège	Bernède	Le Berceau	Bois Gramond
Ventilation du chiffre d'affaires											
Prix de journée (héb.+ dép.)	2 190 558 €	2 269 517 €	1 552 061 €	1 044 843 €	2 573 347 €	1 002 975 €	764 774 €	807 341 €	1 394 142 €	2 028 170 €	1 724 129 €
Forfait soins	985 927 €	1 070 769 €	573 156 €	388 516 €	1 263 905 €	268 978 €	322 859 €	332 259 €	555 739 €	904 907 €	978 445 €
Dotation globale											
Total	3 176 485 €	3 340 286 €	2 125 217 €	1 433 359 €	3 837 252 €	1 271 953 €	1 087 633 €	1 139 600 €	1 949 881 €	2 933 077 €	2 702 573 €
Activité et prix de journée											
Nombre de journées réalisées	33 355	35 597	23 946	15 237	36 736	15 913	11 939	10 553	22 423	31 378	32 340
Nombre de places	93	99	66	42	101	44	33	30	65	87	89
Taux d'occupation	98,26%	98,51%	99,40%	99,39%	99,65%	99,08%	99,12%	96,37%	94,51%	98,81%	99,55%
PJ hébergement moyen	51,78 €	48,94 €	51,51 €	55,80 €	55,64 €	51,61 €	48,98 €	57,00 €	46,61 €	46,78 €	53,40 €
PJ dépendance GIR 1 / 2	20,67 €	18,44 €	17,60 €	20,75 €	16,98 €	20,11 €	23,47 €	25,21 €	19,13 €	25,44 €	19,99 €
PJ dépendance GIR 3 / 4	13,12 €	11,70 €	11,17 €	13,17 €	10,78 €	12,76 €	14,90 €	16,00 €	12,14 €	15,57 €	12,69 €
PJ dépendance GIR 5 / 6	5,56 €	4,97 €	4,74 €	5,59 €	4,57 €	5,41 €	6,32 €	6,78 €	5,15 €	7,28 €	5,38 €
Foyers et SAVS											
	Foyers et SAVS			Siège	TOTAL CUMULE 2010	TOTAL CUMULE 2009	Variation en %				
	Lamoureux	J. Lepreux	Bon Pasteur								
Ventilation du chiffre d'affaires											
Prix de journée	3 906 963 €	1 676 698 €	790 425 €		23 725 942 €	21 915 510 €	8,26%				
Forfait soins					7 645 460 €	6 817 240 €	12,15%				
Dotation globale	162 977 €		52 869 €		215 846 €	209 069 €	3,24%				
Total	4 069 940 €	1 676 698 €	843 294 €	- €	31 587 247 €	28 941 819 €	9,14%				
Activité et prix de journée											
Nombre de journées réalisées	23 151	13 642	9 764		315 974	290 410	8,80%				
Nombre de places	75	41	30		895	895	0,00%				
Taux d'occupation	84,57%	91,16%	89,17%		96,72%	88,90%	8,80%				
PJ internat au 1er/01	168,76 €	123,30 €	81,33 €								
PJ accueil de jour au 1er/01		82,20 €									

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

V - SECTIONS D'INVESTISSEMENT**SECTION D'INVESTISSEMENT CUMULEE****Ressources**

Fonds associatifs sans droit de reprise - valeur patrimoine intégré	988 695,32 €	
Fonds associatifs sans droit de reprise - subvention d'investissement	6 623 829,85 €	
Fonds associatifs sans droit de reprise - libéralités ayant le caractère d'apport	537 288,59 €	
Fonds associatifs - réserve pour projet associatif	102 933,35 €	
Fonds associatifs - excédents affectés à l'investissement	3 282 270,46 €	
Fonds associatifs - autres réserves	49 748,36 €	
Fonds associatifs avec droit de reprise	1 890 600,84 €	
Subventions d'investissements renouvelables	6 783 808,24 €	
Provisions réglementées - différence sur réalisation d'éléments d'actifs	239 322,55 €	
Emprunts	20 554 932,40 €	
Intérêts courus	7 223,29 €	
Fonds dédiés investissements	921 819,00 €	
Total des ressources		41 982 472,25 €

Emplois

Immobilisations brutes	59 392 479,25 €	
- amortissements	- 22 174 149,21 €	
Total des emplois		37 218 330,04 €

SOLDE AU 31 DECEMBRE 2010 = 4 764 142,21 €

RAPPEL SOLDE AU 31 DECEMBRE 2009 = 3 512 008,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT PAR ETABLISSEMENT

	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Maison de retraite NDBE	201 137,63 €	306 397,51 €
Maison de retraite Saint Joseph	91 505,50 €	883 018,05 €
Maison de retraite du Bon Pasteur	120 306,91 €	28 353,65 €
Maison de retraite Saint Léon	178 573,44 €	169 836,23 €
Maison de retraite du Grand Bon Pasteur	1 722 905,58 €	1 735 479,47 €
Maison de retraite François Henri	10 569,43 €	79 741,72 €
Maison de retraite Saint Jean	42 915,01 €	35 378,26 €
Maison de retraite Bossège	- 6 888,96 €	- 19 806,84 €
Maison de retraite Bernède	71 909,38 €	116 575,46 €
Maison de retraite Le Berceau	145 168,07 €	111 376,95 €
Maison de retraite Bois Gramond	603 055,23 €	680 398,54 €
Foyer Jenny Lepreux	- 175 155,25 €	139 147,14 €
Foyer du Bon Pasteur	49 612,95 €	55 194,11 €
Ermitage Lamourous	373 456,09 €	355 614,53 €
Siège social + Association	82 937,09 €	87 437,43 €
Total	3 512 008,10 €	4 764 142,21 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

VI - ETAT DETAILLE DES CREDITS-BAUX						
NATURE DU BIEN / ORGANISME FINANCIER	Date début	Durée	Valeur origine TTC	Annuités		Valeur de rachat
				Exercice	Restantes	
Mdr et Foyer Bon Pasteur / BNP Lease <i>Photocopieur/scanner/imprimante/</i>	04/12/2007	21 T	18 934,52 €	3 549,72 €	9 761,73 €	298,45 €
Mdr et Foyer Bon Pasteur / CAISSE EPARGNE Capitoile Finance <i>Tracteur Kubota</i>	05/06/2010	60 M	12 123,45 €	1 639,54 €	12 413,66 €	121,24 €
TOTAL			31 057,97 €	5 189,26 €	22 175,39 €	419,69 €

VII - ETAT DETAILLE DU PERSONNEL PRESENT AU 31/12/2010						
Etablissements	Effectif total	Hommes	Femmes	Temps plein	Temps partiel	ETP
Maison de retraite Notre Dame de Bonne Espérance	76	11	65	50	10,83	60,83
Maison de retraite Saint-Léon	50	7	43	26	13,09	39,09
Maison de retraite Saint-Joseph	76	11	65	39	23,68	62,68
Maison de retraite du Bon Pasteur	41	6	35	21	8,27	29,27
Maison de retraite du Grand Bon Pasteur	82	15	67	45	19,79	64,79
Maison de retraite François Henri	33	3	30	21	2,19	23,19
Maison de retraite Saint Jean	31	3	28	17	4,44	21,44
Maison de retraite Bossège	34	4	30	19	4,83	23,83
Maison de retraite Bernède	45	1	44	23	11,69	34,69
Maison de retraite Le Berceau	67	3	64	38	13,19	51,19
Maison de retraite Bois Gramond	65	2	63	44	5,46	49,46
Foyer Jenny Lepreux	34	4	30	20	4,59	24,59
Foyer et SAVS du Bon Pasteur	15	-	15	7	3,94	10,94
Ermitage Lamourous	91	23	68	71	5,18	76,18
Siège social	5	1	4	5	-	5,00
TOTAL	745	94	651	446	131,17	577,17

VIII - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**ENGAGEMENTS RECUS**

Legs et donations :

NEANT

Garantie, cautions obtenues :

Pour les établissements St Joseph, NDBE, Jenny Lepreux, Bon Pasteur et Grand Bon Pasteur, les emprunts auprès de la BCME et du Crédit Agricole sont garantis par l'engagement du Conseil Général de Dordogne et de Gironde de la prise en charge des annuités dans le prix de journée.

L'emprunt réalisé auprès du Crédit Mutuel pour l'Ermitage Lamourous est garanti par l'engagement du Conseil Général de la Gironde de la prise en charge des annuités dans le prix de journée. Le second emprunt contracté auprès de la CDC pour les travaux de rénovation est garanti par le Conseil Général de la Gironde.

Pour l'acquisition de la Résidence Bossège, l'emprunt contracté auprès de Dexia est garanti par la caution de la mairie de St Laurent du Médoc à hauteur de 30%. La garantie du Conseil Général a été obtenue à hauteur de 70 %.

Les emprunts contractés auprès de DEXIA pour le financement de la réhabilitation/extension de la maison de retraite du Grand Bon Pasteur, et la création de l'EHPAD du Bois Gramond à Eysines sont garantis à 100 % par le Conseil Général de la Gironde.

Droit d'usage de locaux :

Mise à disposition gratuite des locaux du siège social.

Biens reçus en crédit-bail :

NEANT

Autorisation de découverts :

Néant mais la gestion de la trésorerie est centralisée au niveau du siège pour le placement financier des excédents et pour la couverture des découverts des établissements.

ENGAGEMENTS DONNES

Garantie, avals et cautions données :

NEANT

Suretés réelles consenties (hypothèques, nantissements) :

Nantissement auprès de DEXIA des valeurs mobilières de placement pour un montant de 150K€ en garantie d'un emprunt de 300 K€ pour l'établissement Saint Léon en 2007. Les mains levées se font au fur et à mesure du remboursement de l'emprunt.

Redevances de crédit-bail :

Voir tableau page A - 7

Engagement en matière de retraites :

687 526 €

Calculs réalisés sur la base des CDI présents au 31 décembre de l'année en fonction des indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives 51 et 66, d'une table de mortalité, de taux d'actualisation (rotation du personnel, majoration des salaires, taux moyen charges sociales et fiscales de 58,50 %) et à partir du salaire moyen brut annuel.

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

NEANT

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes